

méditation. A leur avis, elle ne pourrait convenir qu'à certaines âmes d'élite.

C'est une erreur profonde, comme il le serait de croire qu'un chrétien n'est pas tenu de connaître les principaux mystères de sa religion, et d'y réfléchir, de temps à autre.

*Méditer*, en effet, c'est *réfléchir* ; et, méditer sur les mystères du Rosaire, c'est réfléchir avec son esprit et avec son cœur, sur ce qu'ils renferment pour nous, d'enseignements et d'exemples.

Cette méditation ainsi entendue, ne dépasse pas la capacité du grand nombre. C'est pourquoi, les Souverains Pontifes ont proclamé mainte et mainte fois, le Rosaire, une dévotion *facile, simple, faite pour tout le monde*.

Il faut convenir cependant, que cette méditation est impossible à certaines personnes, pour cause d'ignorance, de faiblesse, etc.

Dans ce cas, l'Eglise les en dispense, et ne leur demande qu'une chose, dit Benoît XIII, réciter pieusement le Rosaire. Toutefois, le Souverain Pontife veut qu'elles s'habituent peu à peu, à faire cette méditation, dans la mesure de leurs forces.

La méditation se fait *en même temps* qu'on récite la litanie. Il est cependant permis de la faire *immédiatement avant*, ou, *immédiatement après*.

Il n'est pas nécessaire d'énoncer le mystère. Toutefois, pour la récitation en public, il sera bon de le faire.

Il est permis pour raison sérieuse, de changer l'ordre des mystères, mais il est nécessaire de